



SOLUTIONS D'ASSURANCE SUR MESURE POUR LES URBANISTES PROFESSIONNELS

Assurance erreurs et omissions (responsabilité professionnelle)

L'assurance responsabilité professionnelle (erreurs et omissions) vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre d'urbaniste. Cette assurance protège les urbanistes en s'assurant que votre défense juridique est coordonnée et payée si une réclamation est faite contre vous. Votre police couvre également les frais d'indemnisation des dommages et du client.

Points saillants de la couverture d'assurance erreurs et omissions :

Limite de responsabilité	5 000 000 \$
Formulaire de politique	Réclamation faites
Limites géographiques	Monde entier
Frais de défense disciplinaire	100 000 \$
Frais de défense criminelle	150 000 \$
Protection de la réputation	75 000 \$
Frais de présence aux tribunaux	500 \$/jour pour les administrateurs/partenaires 250 \$/jour pour les employés
Consultations électroniques	Inclus
Période de déclaration prolongée	10 ans automatiquement inclus

Définitions de la couverture :

Frais de défense disciplinaire

Couvre les frais juridiques liés à la nécessité de comparaître à une audience disciplinaire auprès d'une organisation ou d'un organisme de réglementation professionnelle. En cas de plainte ou d'enquête, les membres bénéficient d'une représentation juridique et d'une défense de qualité supérieure.

Frais de défense criminelle

Rembourse au membre assuré les frais de défense associés à une action intentée en vertu du Code criminel liée à ses services professionnels, si le membre est déclaré « non coupable » de l'infraction criminelle.

Protection de la réputation

Prise en charge des honoraires, frais et dépenses engagés pour retenir les services d'un consultant en relations publiques dans le but de protéger la réputation professionnelle de l'assuré dans le cadre d'une réclamation assurée.

Période de déclaration prolongée

La police prévoit automatiquement une période de déclaration prolongée de 10 ans sans frais pour les réclamations en matière de responsabilité professionnelle qui sont découvertes et déposées pour la première fois après que vous avez pris votre retraite et/ou cessé d'exercer.

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées. Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour faire une réclamation, veuillez communiquer avec Crawford & Company (Canada) Inc. au 1-877-805-9168 ou par courriel à BMSclaims@crawco.ca.

Produits et services d'assurance supplémentaires :



Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veuillez communiquer avec l'ICU pour souscrire une assurance erreurs et omissions (responsabilité professionnelle). Pour tous les autres produits et services d'assurance, veuillez communiquer avec BMS.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

☎ 1-844-294-2714

✉ cip.insurance@bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.



SOLUTIONS D'ASSURANCE SUR MESURE POUR LES URBANISTES PROFESSIONNELS

Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux, ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels au domicile d'un client lors d'une consultation.

Cette assurance est recommandée aux membres qui possèdent ou exploitent une entreprise. Elle est également recommandée aux membres qui exercent leurs activités de façon indépendante et qui sous-traitent leurs services ou facturent leurs services sous leur nom commercial.

Assurance responsabilité professionnelle des entités juridiques

En cas de sinistre, l'urbaniste individuel et le nom de l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration de sinistre ou un procès. La couverture des entités juridiques protège l'entreprise et ses actifs dans de telles circonstances. Cette couverture est recommandée si vous êtes propriétaire d'une entreprise et que vous employez ou contractez d'autres urbanistes et/ou d'autres professionnels. La limite est partagée avec les limites de la police d'assurance individuelle Erreurs et omissions (responsabilité professionnelle) du propriétaire de l'entreprise.

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux, ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels au domicile d'un client lors d'une consultation.

Cyberprotection des personnes et des familles

Protégez votre famille et vous-même contre les cyberattaques, l'usurpation d'identité et les violations de données. Cette police est adaptée aux besoins des modes de vie numériques modernes et couvre un large éventail de coûts liés à l'usurpation d'identité, à la cyberextorsion, au cyberharcèlement et ainsi de suite.

Responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Employez-vous du personnel administratif ou professionnel? Votre entreprise fait-elle appel à des entrepreneurs indépendants, des bénévoles ou des étudiants? Cette assurance vous protège, vous et votre entreprise, contre les allégations de violation des pratiques en matière d'emploi, notamment les licenciements abusifs, la discrimination, le harcèlement sur le lieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Forfait de services juridiques

Specialized legal helpline for personal and business matters. Members have access to a range of services including a telephone legal helpline, online library of document templates, access to lawyers to review your simple legal documents or draft a letter on your behalf. Members can also access experts for assistance for emotional support, identity theft protection and human resources.

Solutions juridiques personnelles et/ou d'entreprise.

Une **police d'assurance frais juridiques personnelles** vous permet de défendre ou de faire valoir vos droits, vous donnant une plus grande confiance lorsque vous êtes confronté à un problème juridique sans avoir à vous soucier de ses répercussions sur les finances de votre famille. Une **police d'assurance frais juridiques des entreprises** vous protège dans un large éventail de situations, vous aidant à économiser temps et argent, tout en vous assurant que vos risques juridiques sont bien gérés.

Couverture accident 24 heures sur 24

Cette couverture est conçue pour vous offrir, ainsi qu'à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures, invalidité ou décès. Cette assurance prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas de perte ou de décès à la suite d'un accident, et lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

Assurance maladie grave

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

NOUVEAU! Assurance médicale d'urgence en voyage

Les régimes provinciaux d'assurance maladie ne vous couvrent pas entièrement lorsque vous voyagez à l'extérieur de la province ou du pays. Des frais imprévus, tels que ceux liés à une ambulance, à des soins médicaux, à une convalescence à l'hôpital et à des soins dentaires dus à un accident, peuvent survenir si vous êtes victime d'une maladie soudaine et inattendue ou d'une blessure accidentelle pendant votre voyage. Ayez l'esprit tranquille en sachant que vos frais médicaux d'urgence imprévus seront pris en charge.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veillez communiquer avec l'ICU pour souscrire une assurance erreurs et omissions (responsabilité professionnelle). Pour tous les autres produits et services d'assurance, veuillez communiquer avec BMS.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

☎ 1-844-294-2714

✉ cip.insurance@bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.